



Le Débridé

Journal d'information des Retraités CFDT des Vosges • Quadrimestriel



N°7 • Janvier 2015 • 2€



AGENDA

- ◆ 3 février : Conseil UTR élargi à Épinal.
- ◆ 10 mars : Bureau UTR à Épinal.
- ◆ 7 avril : Bureau UTR à Épinal.
- ◆ 28 avril : Conseil UTR à Épinal.
- ◆ 30 avril : AG ULR Haute-Moselotte à Saulxures-sur-Moselotte.
- ◆ 5-6-7 mai : Congrès UCR à Nantes.

SOMMAIRE

La révolution en marche !	1
Agenda	1
Au service des retraités	2
Loi d'adaptation de la société au vieillissement : le point	2
MGEN Filia : montant des cotisations mensuelles 2015	2
Cotisations sociales des retraités : ce qui change au 1 ^{er} janvier	2
Transition générationnelle	3
AG de l'ULR Saint-Dié	3
Congrès URR	3
Vœux 2015	3
Reclasser les salariés jetables	4
Défense des petites retraites et adaptation au vieillissement	4
Plus de moyens pour les Prud'hommes	4
Je suis Charlie	4

EDITO

La révolution en marche !

Que de manifestants dans les rues depuis cette année ! Et surprise, quels manifestants ? Disparus les chômeurs, les salariés, les retraités, place aux « pigeons », notables, professions libérales ou réglementées : notaires, avocats, pharmaciens, médecins, pilotes d'avion, taxis, routiers, buralistes, petits et grands patrons – c'est la surenchère. Les gros bonnets et bonnets rouges ont eu raison de l'écotaxe ou de l'augmentation du tabac.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) de 2014, le Pacte de responsabilité, qui prend effet au 1^{er} janvier 2015, ne suffisent pas aux patrons. Refusant d'apporter leur contrepartie emploi, ils en rajoutent en dénonçant le compte pénibilité, pourtant instauré par une loi issue d'un accord entre syndicats et patrons. De qui se moque-t-on ? Le but de ces mobilisations et manifestations ? Le maintien des avantages - pour ne pas dire privilèges - de ces corporations, qui n'oublient pas d'exiger en échange beaucoup d'efforts (crise oblige) au « petit peuple » qui n'en peut plus.

L'histoire de France en témoigne, les révolutions en France ont toujours été menées par la bourgeoisie. Mais en période de crise, plus question de partager, et les avantages revendiqués ne peuvent s'obtenir qu'en s'en prenant aux plus défavorisés. Choquant de la part de ceux qui sont les acteurs et responsables de la crise que nous subissons.

Mais pas étonnant quand on sait que les salariés, précaires, chômeurs, retraités n'ont plus les moyens de manifester et subissent, mécontents et impuissants, les pertes de pouvoir d'achat, hausses des prix, hausses des impôts, le chantage des professions libérales et les menaces sur l'emploi, la remise en cause des conventions collectives et accords d'entreprise.

A l'aube de cette année 2015, prenons la ferme résolution de dénoncer ces surenchères et de reprendre notre avenir en main !

◆ Jean-Claude Gehin



— C'est seulement quand on aura tué cette bête-là que s'élèvera, vers l'horizon, la vraie Paix Sociale. Galantara (Gabriele, 1865-1927) - L'Assiette au beurre

La Bête - Source : Sénat, Dossier de presse de l'expo Le XX^e siècle en 80 dessins de presse, 2012. Dessin libre de droits.

Le Débridé est édité par l'UTR CFDT des Vosges - 4, rue Aristide Briand - BP 334 - 88008 ÉPINAL CEDEX • ©03 29 82 04 32 • Directrice de la publication : **Françoise Pigenel**.
 • Rédacteur en chef : **Jean-Claude Géhin**. • ISSN : 2265-8092. • Dépôt légal : janvier 2015. • Illustrations titre : **Pierre Lamboley** [retraité Métaux] (dessins gauche et droite) et **Francis Cuny** [sculpteur] (bonshommes escalier). • Conception et impression : **CIDP** - 18 rue des Glacis - 54000 NANCY - ©03 83 39 45 20 - <http://www.cidp.info>.

Au service des retraités

ASPA

L'allocation de solidarité aux personnes âgées donne droit à un complément en cas de revenu inférieur à 800 € pour une personne seule, et 1242 € pour un couple.

ACTION SOCIALE CARSAT

Les problèmes dénoncés en 2013 perdurent en 2014, la CARSAT n'ayant pas mobilisé de moyens suffisants pour instruire les dossiers. La CNAV a fixé les barèmes nationaux pour 2015 :

- **aide ménagère**: financement possible d'heures d'un montant compris entre 27 et 70 % du coût horaire pour des revenus mensuels compris entre 835 et 1423 € pour une personne seule, 1451 et 2134 € pour un couple ;
- **plan d'action personnalisé (PAP)** pour le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie légère (GIR 5 et 6), jusqu'à 3 000 € (mêmes conditions de ressources que pour l'aide ménagère)
- **aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH)**: maximum 1800 € pour une durée de 3 mois renouvelable (mêmes conditions de ressources que pour l'aide ménagère) ;
- **aide à l'amélioration de l'habitat**: de 30 à 65 % du coût des aménagements sous réserve de ressources inférieures à 1423 € pour une personne seule, et 2134 € pour un couple.

Parlez-en autour de vous et n'hésitez pas à faire appel à nous pour engager les demandes.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

MGEN-Filia, un contrat groupe avantageux (cf. tarifs ci-dessous), sous réserve d'être adhérent à la CFDT Retraités: retrouvez les informations utiles dans le journal *Fil Bleu* de janvier-février 2015, page 25.

Pour déposer une demande, contactez Alain Dollé au 03 29 81 20 85.

AIDE À L'ACQUISITION D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Aide possible de 550 € annuels pour ceux qui ont des ressources mensuelles inférieures à 973 € pour une personne seule, et 1459 € pour un couple.

L'AIDE À DOMICILE MOMENTANÉE

Dans le cadre de la politique commune Agirc-Arrco, l'aide à domicile momentanée permet de soutenir, pour une durée maximale de 10 heures réparties au plus sur 6 semaines, une personne qui rencontre ponctuellement, voire brutalement, une situation particulière (veuvage, maladie, absence de l'aidant habituel...), susceptible d'avoir des conséquences immédiates sur sa vie quotidienne. Elle a pour but de réduire le risque de basculement vers la perte d'autonomie dans ces situations de rupture. Elle est accordée aux personnes de 75 ans et plus ne bénéficiant pas déjà d'une prestation d'aide à domicile, quels que soient leurs niveaux de dépendance et de ressources.

SORTIR PLUS

Pour les plus de 80 ans, possibilité d'obtenir auprès des caisses de retraites complémentaires jusqu'à 3 carnets de chèques pour financer des déplacements accompagnés de la vie quotidienne ou de loisirs (voir *Le Débridé* n°4, janvier 2014). Infos auprès de Françoise Pigenel au 03 29 07 32 51.

FUTURS RETRAITÉS

Des militants vosgiens retraités peuvent aider les personnes approchant de la retraite à vérifier leurs droits et les aider à constituer leurs dossiers de retraite. N'hésitez pas à nous solliciter: Jean-Claude Gehin au 03 29 24 88 55 ou encore Alain Dollé et Françoise Pigenel.

MGEN Filia : montant des cotisations mensuelles 2015

	BASE	TULIPE BLANCHE	TULIPE JAUNE	TULIPE ORANGE	TULIPE ROUGE
1 adulte	32,60 €	46,51 €	64,16 €	82,24 €	101,47 €
2 adultes ou 1 adulte et 1 enfant	54,15 €	77,22 €	106,55 €	136,57 €	168,47 €
Famille	71,72 €	102,34 €	141,17 €	180,95 €	223,25 €

FISCALITÉ

Cotisations sociales des retraités : ce qui change au 1^{er} janvier

C'est désormais le revenu fiscal de référence et non plus le montant de l'impôt qui détermine l'exonération de la CSG et la CRDS sur les pensions de retraite. Cherchez sur votre avis d'imposition reçu en 2014 (revenus de 2013) la ligne «revenu fiscal de référence». Quel que soit votre âge, vous bénéficierez d'une exonération totale de cotisations so-

ciales pour l'année 2015 si ce revenu est inférieur à 10 633 € pour une part, plus 2 839 € par demi-part supplémentaire. Si celui-ci est supérieur à 10 633 € mais inférieur à 13 900 €, plus 3 711 € par demi-part supplémentaire, vous aurez droit au taux réduit de CSG (3,8%), et serez également exonéré de la CASA (contribution

Loi d'adaptation de la société au vieillissement : le point

Moins d'un mois après une rencontre de l'intersyndicale nationale avec le ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, qui s'était engagée sur la date du 1^{er} juillet 2015, le Premier Ministre annonçait le report au 1^{er} janvier 2016 de la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, censée répondre aux problèmes créés par la perte d'autonomie.

Les politiques de tous bords prétendent s'en préoccuper; ce que nous constatons, c'est que de report en report, les personnes âgées et leurs familles continuent de se débrouiller avec leurs problèmes.

Les trois députés UMP des Vosges que nous avons rencontrés cet été ont voté contre la loi. Nous avons cependant découvert qu'ils avaient déposé des amendements, notamment Gérard Cherpion (34), dont aucun n'a été adopté. Ces députés nous ont assurés qu'ils nous informeraient de leurs démarches, mais ils ont dû l'oublier. Nous étudierons avec eux le contenu de leurs amendements et les raisons de leur vote.

A ce jour, la discussion du texte n'est toujours pas inscrite à l'ordre du jour du Sénat.

En serons-nous encore là à la fin d'un quinquennat qui devait s'atteler au dossier en priorité (promesse de campagne)?

◆ Le Bureau UTR

additionnelle de solidarité pour l'autonomie) de 0,3%.

Vous n'avez aucune démarche à faire, c'est le service fiscal qui informe les caisses qui versent vos pensions.

◆ C. Converset et J.-C. Gehin

Réf.: Loi n° 2014-1554 du 22/12/2014 de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2015.

Transition générationnelle

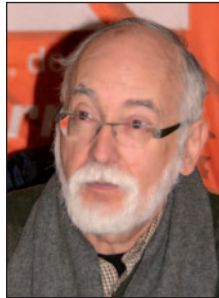
Ce souci de notre organisation concerne aussi le syndicalisme retraité.

2014 a vu le départ de plusieurs responsables, pour raison d'âge ou/et de santé: **Bernard Curien** à l'ULR d'Épinal; **Marie Cunat**, puis bientôt **Michèle Morsink**, à l'ULR Haute-Moselotte; **Michel Xémard**, **Guy Scagliani** et **Michel Grosjean** à l'ULR de Remiremont.

Le Bureau départemental n'a pas été épargné: il a perdu un quart de ses membres puisque, outre **Michel Xémard** et **Guy Scagliani**, **Jean-Pierre Bérard** (ci-contre) a aussi mis un terme à ses fonctions.

Merci à tous ces anciens.

La situation aujourd'hui: une ULR de Remiremont provisoirement en sommeil, mais des raisons d'espérer avec nombre d'arrivées, dont **William Michel**, nouveau secrétaire de l'ULR Saint-Dié, et **Claire Mengin**, **Françoise Didier-Laurent**, **Gilles Mougel** et **Jacques Petin** en Haute-Moselotte.



◆ J.-C. Gehin

AG de l'ULR Saint-Dié

Parmi nos 44 adhérents, 16 étaient présents à l'Assemblée du 12 novembre 2014. Nous avons tenu cinq réunions depuis notre AG de 2013, et ce conformément aux statuts.

William Michel, successeur de **Georges Morel**, assure le secrétariat, et **Michel Villaume** est notre correspondant santé.

Concernant les dates de réunion, la majorité des présents souhaite qu'elles aient lieu le mercredi après-midi.

Les militants de l'ULR ont participé à l'AG départementale à La Bresse et ont répondu présents à tous les appels – Prud'hommes à Épinal, blocage Intermarché à Saint-Dié et manif intersyndicale à Épinal – avec une délégation à chaque fois conséquente.

Les finances de l'ULR sont saines.

Michel Villaume intervient sur la loi d'adaptation au vieillissement.



La partie externe concernait les transports collectifs sur le pays de la Déodatie avec 2 intervenants: **Delphine Dorion** de Transdev (société de transports), et **Julien Pothiet** du Conseil général (en charge du réseau d'autobus LIVO). Des échanges intéressants qui permettent de confirmer la possibilité d'utilisation des bus scolaires pour faire des déplacements privés, sous réserve bien sûr d'acquitter le coût du déplacement.

Assemblée terminée enfin par un repas convivial au Restau-marché.

◆ W. Michel

Congrès URR

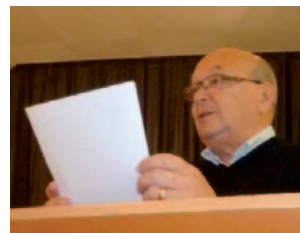


L'Union Régionale des Retraités CFDT de Lorraine a tenu son congrès à Maizières-lès-Metz le 13 octobre 2014. Trois responsables retraités nationaux (**Dominique Fabre**, **Ombretta Frache** et **Gilbert Jérôme**), et deux actifs Lorrains, **Alain Gatti** (secrétaire de la CFDT Lorraine) et **Didier Junker** (secrétaire de la CFDT Moselle), étaient aux côtés des 90 délégués (dont 13 vosgiens) des 4 départements lorrains.

Les rapports d'activité et financier ont été adoptés à l'unanimité. Le rapport d'orientation, modifié par un amendement, a été adopté par 97% des mandats.

Ont été évoqués: la perte d'autonomie, la revalorisation des pensions, les services aux personnes âgées ainsi que l'aménagement des logements.

Les candidats à l'élection au Bureau ont été très largement élus. Parmi eux, deux Vosgiens, **Françoise Pigenel** et **Alain Dollé**. Le Conseil, réuni ensuite, a reconduit dans leurs fonctions **Bernard Rudeau** (secrétaire général, photo ci-contre) et **Alain Hazemann** (trésorier).



Six conseillers vosgiens: **Jacqueline Pérès**, **Annie Dumait** et **Jean-Claude Gehin**, titulaires, et **Marie-Laure Barlier**, **Claire Mengin** et **Pierre Gérard**, suppléants.

Maurice Vautrin, ancien responsable lorrain, toujours actif malgré ses problèmes de santé, était venu dédicacer son livre *J'irai jusqu'au bout*.

Et pour terminer, une excellente choucroute cuisinée et servie par un restaurant associatif d'insertion local.

◆ F. Pigenel et J.-C. Gehin



Reclasser les salariés jetables

Après avoir ouvert une enseigne de restauration Poivre Rouge à Saint-Dié, le groupe Intermarché a décidé brusquement de fermer cette enseigne, laissant tous les jeunes embauchés sur le carreau. Soutenus par la CFDT locale, ces salariés ont obtenu le droit à un congé de reclassement. L'employeur s'était engagé à apporter une somme de 50 000 € pour financer les formations reconversions. Promesse aussitôt oubliée.



Les ex-salariés et le ur syndicat CFDT des Services ont alors décidé de bloquer la plate-forme de distribution déodatienne, autre enseigne du groupe Intermarché. Dès le matin du 14 octobre, une centaine de manifestants CFDT a organisé le blocus, permettant d'obtenir en fin de journée la garantie des financements annoncés. Ce qui permet à huit ex-salariés de construire aujourd'hui un vrai projet de reconversion. Nombre de retraités du secteur, mais aussi du département, ont témoigné par leur présence et leur solidarité. ◆ J.-C. Gehin

Défense des petites retraites et adaptation au vieillissement

Les retraités CFDT étaient présents lors de l'action nationale du 30 septembre décidée par une intersyndicale à laquelle la CFDT n'était pas partie prenante. Soucieux de ne pas laisser les retraités se faire manger tout cru, les responsables vosgiens retraités ont travaillé avec l'intersyndicale locale et obtenu que l'appel à manifestation mette l'accent sur la revalorisation prioritaire des petites retraites et l'accélération de la mise en œuvre de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.



C'est sur ces bases que la CFDT a rejoint l'appel à manifestation. Et bien rempli son mandat, puisque nos militants et adhérents ont répondu nombreux, faisant jeu égal avec la CGT en nombre de manifestants, et même mieux, la CGT ayant battu le rappel auprès de ses militants non retraités. ◆ J.-C. Gehin

Plus de moyens pour les Prud'hommes

Départs en retraite des greffiers d'Épinal, de la secrétaire de Saint-Dié, des moyens financiers insuffisants pour procéder à leur remplacement, et donc des perturbations pour le traitement des dossiers. Une intersyndicale départementale sans exclusive a décidé de ne pas laisser faire. Le 15 septembre une manifestation avait lieu à Épinal devant le Conseil local; la salle d'audience était en vahir et l'audience reportée d'une heure. Nombreux étaient les retraités vosgiens solidaires des salariés pour cette manifestation bon enfant sous un soleil radieux. ◆ J.-C. Gehin

INDIGNATION

L'ignoble acte terroriste qui s'est produit au siège du journal Charlie Hebdo inspire l'effarement et l'horreur. Il s'agit d'un acte délibéré contre la démocratie et la République.

Nous avons participé nombreux aux rassemblements organisés pour marquer notre indignation, notre attachement à la liberté de la presse et notre solidarité avec les victimes et leurs familles.

Maintenant, il faut refuser, surtout, le piège des amalgames et les instrumentalisation, d'où qu'ils viennent. Face à la haine, notre message est celui de la paix, de la démocratie,

JE SUIS CHARLIE

de la liberté de la presse et de la lutte contre toutes les formes de rejets, exclusions et totalitarismes.

D'après une expression nationale de la CFDT

Déclaration universelle des Droits de l'Homme, article 19

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »